



Plateau de Maraeti'a, vallée de la Punaruu (@Jean-Yves Meyer)

TE RAU MATA ARAI



Le Réseau de prévention, de surveillance et de lutte contre les Espèces Envahissantes de Polynésie française

Sommaire :

- Introduction volontaire de l'arbre à caoutchouc sur Fatu Hiva
- Mise à jour de la liste des espèces menaçant la biodiversité
- Restauration végétale du plateau de Maraeti'a, vallée de la Punaruu
- Incursion d'un rat à Rapa

Introduction volontaire de l'arbre à caoutchouc sur Fatu Hiva

Aussi connu sous le nom de *Castilla elastica*, l'arbre à Caoutchouc est un des 14 arbres figurant sur la liste des espèces menaçant la biodiversité. Il est présent sur 7 îles de Polynésie française (Tahiti, Moorea, Raiatea, Tahaa, Nuku Hiva, Hiva Oa, Fatu Hiva), où il s'est rapidement disséminé avec l'aide des oiseaux frugivores.

Dans l'archipel des Marquises, l'espèce est très présente sur Nuku Hiva et Hiva Oa. Sur Fatu Hiva, la SOP MANU tente d'en contrôler l'invasion.



Feuilles et fruits de castilla

Récemment, l'espèce a été retrouvée dans un jardin de Fatu Hiva, cultivée pour son écorce en vue de la fabrication de *tapa*. Cette pratique, bien que ponctuelle, soulève des inquiétudes : sa généralisation pourrait favoriser la dissémination de cette espèce à travers les archipels, mettant ainsi potentiellement en péril les écosystèmes naturels à moyen ou long terme.

Il est important de rappeler que, d'un point de vue culturel, cette plante n'est traditionnellement pas utilisée pour la confection de *tapa*. Ce dernier est historiquement fabriqué à partir de l'écorce de 3 espèces locales : le 'aute (*Broussonetia papyrifera*), le 'uru (*Artocarpus altilis*) et le 'ora (*Ficus prolixa*). Chacune de ces espèces est possédée des usages spécifiques, souvent liés à des divinités telles que Hina et Oro.

De gauche à droite : le 'aute (@Didier Descouens), le 'uru (@Louis Imbeau), 'ora (@G. McCormack)



Dans le cadre de manifestations comme les salons artisanaux, le Service de l'artisanat sensibilise régulièrement les artisans à l'importance de ne pas introduire ou cultiver d'espèces exotiques envahissantes.

Mise à jour de la liste de la liste des espèces menaçant la biodiversité

En début d'année, l'alerte était donnée sur Ua Pou après la découverte de *Clidemia* (*Miconia crenata*) sous les pitons de l'île. Peu de temps après, l'espèce était découverte sur Rapa.

Ce nouveau miconia est un arbuste de la même famille que le *Miconia calvenscens*, qui lui est un arbre bien connu, car présent en Polynésie depuis près d'un siècle.

Clidemia étant connue pour être très envahissant sur des territoires aux conditions similaires à la Polynésie, une opération d'arrachage a été réalisée très rapidement, grâce à l'implication de personnes ressources sensibilisées à la protection de leur île.

Pour faciliter les possibilités d'interventions et de communication, l'espèce a été depuis ajoutée à la liste des espèces menaçant la biodiversité, par [arrêté 1249/CM du 22/07/2025](#).

L'arbuste *Miconia crenata* aux petites feuilles poilues



L'arbre *Miconia calvenscens* aux feuilles vertes et mauves



Le contexte

Le plateau de Maraeti'a, situé dans la vallée de Punaruu (Tahiti) à environ 8 km de la côte, et perché entre 780 et 800 m d'altitude, s'étend sur une vingtaine d'hectare.

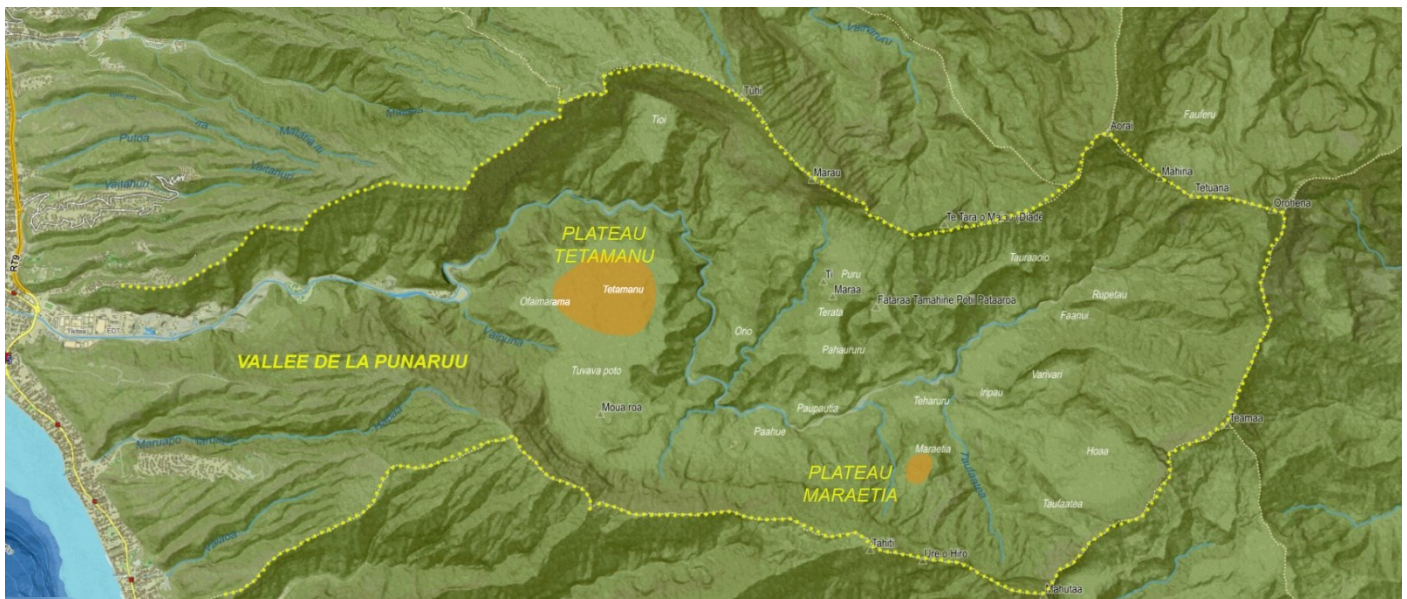
Ce site remarquable abrite un vestige de forêt naturelle dominée par les grands arbres indigènes ou endémiques tels que le *mara* (*Neonauclea forsteri*), le *to'i* (*Alphitonia zizyphoides*), le *faifai* (*Serianthes myriadenia*) et le 'ōrā (*Ficus prolixa* var. *prolixa*).

Mais ce qui rend Maraeti'a particulièrement précieux, c'est la présence des plus importantes populations connues de plusieurs arbres endémiques et indigènes protégés et menacés de disparition : *Planchonella tahitensis*, *Ochrosia tahitensis* (*Tamore mou'a*), ainsi que les très rares *Zanthoxylum nadeaudii*, *Polyscias tahitensis* (*apape mono'i*) et *Santalum insulare* var. *insulare* (*ahi*).

La forêt de Maraeti'a



Le plateau recèle également dans sa partie nord les vestiges d'une structure archéologique de forme rectangulaire (12,4 m x 7,7 m), composée de pierres dressées et d'un dallage partiel.



Les menaces

Les milieux naturels subissent une pression importante liée à la prolifération d'espèces exotiques envahissantes, tant animales que végétales. Parmi les plus problématiques, les rats (*Rattus exulans*, *Rattus rattus*) et les cochons sauvages (*Sus scrofa*) perturbent fortement les écosystèmes, par leur prédation sur les graines et leurs activités de fouissage qui altèrent le sol, compromettant ainsi les processus de germination et de régénération naturelle de la forêt.

Les cochons sauvages causent également des dommages significatifs aux structures archéologiques, qu'ils piétinent et dégradent.

Du côté de la flore, plusieurs espèces végétales gagnent progressivement du terrain sur les plateaux, au détriment de la végétation indigène. C'est notamment le cas du *piti* (*Tecoma stans*), du *tuava tinito* (*Psidium cattleianum*), du tulipier du Gabon (*Spathodea campanulata*), du miconia (*Miconia calvenscens*), de la pomme calebasse (*Passiflora maliformis*) ou encore du caféier (*Coffea arabica*).

Le programme

Dans le but de préserver ce patrimoine naturel, l'association Te rauatiati, en partenariat avec l'association pour la protection de la vallée de Punaruu et l'association des co-propriétaires de la vallée, a lancé en 2017 un programme de conservation de la forêt naturelle du plateau et de restauration végétale des zones fortement impactées, par le biais des actions suivantes :

- Installation d'une clôture pour protéger une parcelle de 1,4 hectares de forêt sensible contre la prédation exercée par les chèvres et cochons sauvages ;
- Contrôle des espèces végétales envahissantes dans la zone clôturée ;
- Contrôle des rats en continu à l'échelle du plateau (110 pièges semi-automatiques installés).

Dans la continuité logique de ces opérations, et en complément au contrôle des plantes envahissantes au sein de l'enclos, il est à présent nécessaire d'associer le renforcement des populations d'espèces indigènes et endémiques. Pour ce faire, le projet a reçu fin 2024 le soutien de la subvention Best Life 2030, pour une durée de 24 mois et la mise en œuvre des actions suivantes :

- Au sein de la zone clôturée, poursuivre le contrôle des plantes envahissantes ;
- Mettre en place une pépinière *in situ* afin de produire des plants d'espèces indigènes voire endémiques à croissance rapide ;
- Sur les zones fortement impactées, mettre en terre les plants issus de pépinière afin de restaurer rapidement un couvert végétal ;
- Sur les zones moins impactées, poursuivre le recrutement naturel en plantules par la gestion des plantes envahissantes ;
- A l'échelle du plateau, poursuivre en parallèle les opérations de contrôle des rats avec l'installation de 60 nouveaux pièges semi-automatiques.



L'équipe de terrain

Les actions sont menées par une équipe de 3 personnes, coordonnée par Noella Tutavae, chef d'équipe aidée du botaniste Ravahere Taputuarai, dans le cadre de missions totalisant 10 jours de terrain par mois.

Le bilan des 10 premiers mois est le suivant :

- Environ 2450 m de layons ont été ré-ouverts sur le plateau et 100 m de clôture réparés et remplacés ;
- 2 tables de germination ont été construites et la pépinière mise en place ;
- 108 propagules (graines, boutures, plantules) de 8 espèces différentes ont été mises en pochons ;
- 10 pièges A24 complémentaires ont été mis en place ;
- 1 relevé des placettes de suivi des espèces d'intérêt a été réalisé ;
- 1 relevé des placettes de suivi du recouvrement et de l'abondance dominance en enclos a été réalisé ;
- 2 opérations de suivi de l'abondance relative des populations de rats du plateau ont été réalisées ;
- Environ 1700 m² en enclos ont été traités : coupe des envahissantes + traitement des souches.

Photographies de gauche à droite : La pépinière, l'entretien de la clôture, les pièges semi-automatiques



Incursion d'un rat à Rapa

L'île de Rapa est reconnue pour être exempte de rat noir, une particularité qui lui permet d'abriter 18 espèces d'oiseaux marins, regroupées en colonies remarquables.

Photographies de gauche à droite : Océanite à gorge blanche, puffin de Rapa et poussin (crédit : T. Withers)



Le 10 août dernier, un rat a été aperçu quittant le navire *Tuhaa Pae* pour se réfugier dans un hangar situé sur le quai. Face à ce type d'incursion, la SOP MANU dispose d'un plan d'intervention en 13 étapes, prêt à être activé en cas d'alerte. Ce plan s'articule autour de 4 thèmes :

- **Éliminer le rat**, en déployant des pièges et des appâts empoisonnés ;
- **Stopper la propagation**, en restreignant temporairement la circulation des véhicules et des marchandises pour inspection ;
- **Mener l'enquête**, en recueillant les témoignages et observations liés à l'incident ;
- **Prévenir**, en diffusant les informations pertinentes auprès des personnes concernées.

Partenaire de longue date dans la préservation des îles Australes, le *Tuhaa pae* a immédiatement alerté le responsable de la biosécurité, qui a pu identifier l'origine de la faille et y remédier.

A ce jour, le rat n'a pas encore été capturé. Le Maire et le To'ohitu ont été informés afin de sensibiliser la population à la vigilance et à signaler toute observation suspecte.



Pour plus de renseignements ou pour partager vos projets,
n'hésitez pas à nous contacter à :
invasives@environnement.gov.pf ou au 87 74 68 72

Notre fenua, un paradis à protéger !